

Conférence des donateurs de Paris : Où en est-on ?

Supplément pour le suivi de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien
 Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine – n°18 – Janvier/Février 2008

Pourquoi un tel suivi ?

Discours inaugural de la Conférence de Paris, le 17 décembre 2007, par M. Sarkozy :
 « *Notre but n'est pas de perpétuer l'assistance aux Palestiniens indéfiniment* ».

La France s'est engagée, lors de la Conférence de Paris, à soutenir le développement des Territoires palestiniens à hauteur de 300 millions de dollars, sur les 7,4 milliards promis par l'ensemble des donateurs présents. Or, pour que l'aide internationale promise favorise « *la création, avant la fin de 2008, d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable* », celle-ci doit être assortie d'un calendrier précis et de conditionnalités politiques fermes.

En effet, en dépit des sommes engagées de 1993 à 2000 par l'Union européenne, premier bailleur de fonds dans les Territoires palestiniens, le processus d'Oslo a échoué alors que se renforçait l'occupation israélienne. Le respect par les deux parties prenantes d'un processus politique contraignant conditionne aujourd'hui l'efficacité de notre aide.

Le présent supplément à « *Infos Palestine* » vise à rendre accessible aux parlementaires et institutionnels français, tous les deux mois, une information précise et régulière sur l'évolution de la politique israélienne de blocage et de colonisation des Territoires palestiniens. Celle-ci empêche aujourd'hui toute possibilité de développement d'une économie viable et d'un État souverain. Son évolution est pour l'heure le seul témoin de l'efficacité de l'investissement promis.

La réaction de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine au discours de M. Sarkozy est disponible à l'adresse suivante : www.pplateforme-palestine.org

Liberté de circulation dans les Territoires palestiniens... pour une société et une économie autonomes

IV^{ème} Convention de Genève : « Si [l'occupant] soumet une personne à des mesures de contrôle qui la mettent dans l'impossibilité de pourvoir à sa subsistance, notamment quand [elle] ne peut pour des raisons de sécurité trouver un travail rémunéré à des conditions raisonnables, [l'occupant] subviendra à ses besoins et à ceux des personnes qui sont à sa charge » (article 39).

M. Sarkozy, le 17 décembre 2007 :

« *Les points de passage doivent être réouverts pour favoriser la respiration de l'économie* ».

• Circulation des marchandises, dont humanitaires, entre Israël et la bande de Gaza

Point de passage	Situation en novembre 2007	Situation en Décembre 2007
Karni	Ouvert 10 jours pour une durée de 67 heures	Ouvert 8 jours pour une durée de 52 heures
Kerem Shalom	Ouvert 19 jours	Ouvert 22 jours
Sufa	Fermé depuis le 28 octobre 2007	Ouvert le 23 décembre 2007

• Circulation des personnes de et vers la bande de Gaza

Point de passage	Situation en novembre 2007	Situation en Décembre 2007
Erez : entre la bande de Gaza et Israël	Fermeture depuis le 9 juin	Fermeture depuis le 9 juin
Rafah : entre la bande de Gaza et l'Égypte	Fermeture depuis le 2 juin	Fermeture depuis le 2 juin


M. Sarkozy, le 17 décembre 2007 :

« *Le temps est venu de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de permettre à tout un peuple de retrouver sa dignité* ».

• Nombre de checkpoints et d'obstacles physiques de l'armée israélienne en Cisjordanie

Novembre 2007 : 563 → Décembre 2007 : 563

• Évolution du Mur en construction depuis 2002 en Cisjordanie

 57% des 723 Kms prévus
Novembre 2007 : 412 Kms → Décembre 2007 : 412 Kms

La fin de la colonisation israélienne... pour un État palestinien souverain sur son territoire et ses ressources

IVème Convention de Genève : « La puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». (Article 49)

Rappel :

450 000 colons israéliens occupent **149 colonies** ;
250 000 colons à Jérusalem-Est pour 208 000 Palestiniens ;
200 000 colons en Cisjordanie pour 2 345 000 Palestiniens ;
1 661 Kms de routes sont interdites aux Palestiniens, reliant les colonies entre elles et avec Israël

M. Sarkozy, le 17 décembre 2007 :

« *Le gel complet et immédiat de la colonisation est une priorité* ».

• Nombre d'appels d'offre pour la construction de logements dans les colonies israéliennes

Novembre 2007 :	Décembre 2007 :
0 appel d'offre	1 appel d'offre pour 307 logements dans la colonie d'Har Homa - Nord de Bethléem
	1 appel d'offre pour plusieurs hôtels dans la colonie de Gilo - Nord de Bethléem
	1 appel d'offre pour 440 logements dans la colonie de East Talpiot - Jérusalem

Éclairage

Gaza : un blocus illégal sans perspective politique

Aux yeux du monde, la bande de Gaza est le territoire dont se sont désengagés le 15 août 2005 l'armée et les colons israéliens. Or celle-ci continue d'être soumise par Israël au contrôle de son espace aérien, de son espace maritime ainsi que de ses frontières. Israël est de fait toujours considéré comme puissance occupante de la bande de Gaza par la communauté internationale.

La politique israélienne de bouclage est imposée depuis 1991. Elle s'est renforcée depuis l'élection du Hamas en janvier 2006 pour devenir un blocus total, suite à la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, en juin 2007. La population isolée de la bande de Gaza subit un manque d'approvisionnement en produits de première nécessité, bloqués aux différents points de passage. *Médecins du Monde* a constaté, en janvier 2008, que parmi la liste des 416 médicaments dits « essentiels », 105 sont totalement inaccessibles dans la bande de Gaza (85 l'étaient déjà en décembre 2007 ¹). La suspension de toute importation ou exportation de et vers ce territoire a entraîné une raréfaction des biens qui a mis hors de portée des familles des produits aussi essentiels que le pain, en raison de la montée vertigineuse du prix de la farine. 8 foyers sur 10 vivent actuellement sous le seuil de pauvreté ².

Le manque de fuel et, par conséquent d'alimentation en eau, a suspendu l'activité économique ces derniers mois, déjà ralentie depuis plusieurs années, du fait notamment de la destruction par l'armée israélienne des 6 transformateurs de la seule centrale électrique de la bande de Gaza, le 27 juin 2006. Aujourd'hui 3 500 industries sur 3 900 ont fermé temporairement ou définitivement, alors que le secteur privé est à l'origine de 53% des emplois dans la bande de Gaza.

En guise de représailles au lancement de roquettes sur le territoire israélien ³, la population de Gaza est soumise depuis deux ans à des bombardements que John Dugard, Rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'Homme dans les territoires occupés, qualifie de « *graves crimes de guerre* », en raison du caractère indiscriminé des bombardements. Des symptômes de stress post-traumatique affectent 90% des enfants de moins de 11 ans ⁴. De nombreuses associations alertent sur l'état de « *dépression collective* » que connaissent les 1 400 000 Gazaouis ⁵ du fait de la violence des bombardements et de la situation d'enfermement sans perspective dans laquelle le blocus les place. Alors que plus de 80% de la population vit dans la dépendance de l'aide alimentaire et humanitaire, les appels à l'aide internationale ne cessent de se répéter pour répondre aux besoins de cette crise économique et humanitaire sans précédent. C'est oublier qu'Israël mène sa politique de blocus total en violation de l'*Accord sur l'accès et le mouvement* ⁶ signé entre l'Autorité palestinienne, Israël et l'Union européenne. Les fonctionnaires européens, en charge de l'observation de la bonne application de cet accord quant à l'ouverture des points de passage de la bande de Gaza, ont été renvoyés par « *mesure de sécurité* ». La responsabilité de la situation désastreuse à Gaza ne peut incomber à l'Égypte, alors qu'elle est le résultat d'une politique de puissance occupante menée depuis des années par Israël et d'une politique de laisser-faire par les puissances occidentales. Celles-ci accroissent leur assistance humanitaire pour le peuple palestinien mais ne sont pas en mesure de faire appliquer les accords passés et respecter le droit international humanitaire. La question des résultats de notre aide au développement, du respect des traités dont la France est partie contractante et du droit international est plus que jamais urgente, à l'heure où son engagement pour le droit des Palestiniens est renouvelé par la Conférence de Paris.

Notes :

1. Voir le communiqué de presse de Médecins du Monde : « Gaza : 60% des centres de soins fermés ou en activités réduites, 1/4 des médicaments essentiels non disponibles » du 22 janvier 2008. Les ruptures de stock concernent majoritairement des antibiotiques, les produits anesthésiques, des psychotropes, ainsi que les médicaments de traitements des maladies chroniques (diabète, maladie cardio-vasculaire ...).

2. Le taux de pauvreté en 2005, avant le désengagement israélien, était de 6,31 sur 10 foyers. Source OCHA Special focus, décembre 2007.

3. Entre le 1^{er} janvier et 30 novembre 2007, 1204 roquettes Quassams ont été envoyées de la bande de Gaza à Israël, provoquant 96 blessés et 2 morts israéliens.

4. Résultats de l'étude menée par le Gaza Community Mental Health Program. 30% de la population adulte est concernée par les mêmes symptômes.

5. La densité à Gaza de 3 881 habitants au km² est une des plus fortes au monde.

6. « *The Agreement on Movement and Access* » signé le 15 novembre 2007.

Sources

« *The Humanitarian Monitor / Movement and Access (AMA) Report* » - Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires - Nations unies - www.ochaopt.org
« *Report on Israeli Violations of the Road map 27 November 2007 - 27 January 2007* » - Negotiation Affairs Department - Organisation de Libération de la Palestine - www.nad-plo.org

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail – 75010 Paris – Tél : 33 1 40 36 41 46

E-mail : pfpalest@club-internet.fr – www.plateforme-palestine.org